

Conditions générales

I. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les relations entre les utilisateurs et visiteurs de Payfirst et « Payfirst sprl ». L'acceptation de ces conditions générales est un préalable obligatoire à toute utilisation de Payfirst par ses utilisateurs.

I. Définitions

- **Payfirst:** est une plateforme d'hébergement de documents chargés par ses abonnés (« propriétaires »), qui a pour objectif le téléchargement contre « preuve de paiement » de ces documents. De sorte que les documents hébergés sur Payfirst par un propriétaire soient téléchargeables, par toute personne (« destinataire ») désignée par ce propriétaire, contre la « preuve de paiement » d'un montant défini par le propriétaire (« prix du document »). L'abonnement Payfirst est valable immédiatement et est sans limite de durée.
- **Compte Payfirst:** désigne le compte individuel d'un propriétaire ouvert sur Payfirst, dont la création est une étape obligatoire, gratuite et préalable à l'utilisation de Payfirst.
- **Document:** désigne le document unique ou l'ensemble de documents uniques hébergé(s) ou à héberger sur Payfirst par leur propriétaire afin d'être téléchargé par le destinataire, en échange de la « preuve de paiement » du « prix du document ». Les seuls documents concernés sont les documents conçus et produits exclusivement pour un destinataire.
- **Visiteur:** inclut toute personne qui visite Payfirst sans être utilisateur.
- **Utilisateur:** inclut les propriétaires et destinataires des documents hébergés sur Payfirst.
- **Propriétaire:** est l'abonné propriétaire d'un document qui héberge ce document sur Payfirst afin que le destinataire puisse le télécharger depuis Payfirst en échange de la preuve de paiement du prix du document.
- **Destinataire:** est la personne, désignée par le propriétaire, autorisée à télécharger le document hébergé en échange de la preuve de paiement du prix du document.
- **Prix du document:** est le montant toutes taxes comprises encodé et validé par le propriétaire du document hébergé lors du chargement dudit document sur Payfirst. Le prix du document est payé par le destinataire sur le compte du propriétaire. Sur Payfirst, le prix du document est renseigné « Prix tout compris ».
- **Preuve de paiement:** est tout document permettant de prouver l'exécution du paiement du prix du document sur le compte du propriétaire. La concordance entre les données de la preuve de paiement, le numéro de compte du propriétaire et le prix du document est vérifiée par Payfirst. Si la preuve de paiement concorde avec le numéro de compte du propriétaire et le prix du document, Payfirst autorise le téléchargement du document. Dans le cas contraire Payfirst le notifie au destinataire. La preuve de paiement est importée par le destinataire sur la plateforme Payfirst. La preuve de paiement peut être une capture d'écran ou une impression (au format pdf) du message de confirmation de l'exécution du paiement par l'application ou le site bancaire utilisé. « Payfirst sprl » analysera avec soin la preuve de paiement mais n'est en aucun cas responsable des conséquences qu'impliquerait une preuve de paiement fausse ou falsifiée.
- **Chargement du document:** est l'étape préalable à l'hébergement du document sur Payfirst, durant laquelle le propriétaire sélectionne le document à héberger et (le cas échéant) la facture y afférant, encode l'adresse email du destinataire, encode le prix dudit document et valide ces données pour chargement sur Payfirst en cliquant « Transférer ».
- **Hébergement du document:** En tant que hébergeur, « Payfirst sprl » n'est responsable que de la livraison du document hébergé au destinataire et de la vérification de la concordance entre les données de la preuve de paiement, le numéro de compte du propriétaire et le prix du document. « Payfirst sprl » n'est en aucun cas responsable du contenu du document et de la facture du propriétaire éventuellement jointe au document.

II. Conditions d'utilisation de Payfirst

- Conditions d'utilisation à destination des propriétaires:
 1. Le propriétaire doit disposer de sa pleine capacité juridique. Les actes effectués par des mineurs sont dès lors réalisés sous la responsabilité et le contrôle du tuteur légal.
 2. Disposer d'un compte Payfirst
 3. Accepter les conditions générales de Payfirst
- Conditions d'utilisation à destination des destinataires:
 1. Le destinataire doit disposer de sa pleine capacité juridique. Les actes effectués par des mineurs sont dès lors réalisés sous la responsabilité et le contrôle du tuteur légal.
 2. Accepter les conditions générales de Payfirst

III. Cout de notre service

1. Le prix du service est de 3,5% TTC du prix du document, une fois le téléchargement autorisé par Payfirst. Seul le service pour les documents téléchargés depuis Payfirst est facturé au propriétaire de ces documents.
2. La facturation de l'hébergement des missions téléchargées sera transmise mensuellement à l'adresse email renseignée dans les informations personnelles du propriétaire.

IV. Prix du document

Le montant maximum du prix du document hébergé est de 5000 euros TTC.

V. Paiement du prix du document hébergé

1. Le paiement doit exclusivement être réalisé à partir d'un site bancaire ou une application bancaire.
2. Seules les transactions à partir d'un compte bancaire belge sont autorisées.
3. Payfirst se réserve le droit de compléter modifier ou supprimer les modalités de paiement, à tout moment et sans préavis.
4. L'import de la preuve de paiement via Payfirst est assimilé à la signature au sens de l'article 1316 du code civil. A compter de l'import de la preuve de paiement, le paiement est considéré comme irrévocabile.

VI. Informations personnelles

1. L'utilisateur peut être amené à fournir des données à caractère personnel le concernant en particulier lors de la création du compte Payfirst d'un propriétaire et/ou lors de la résiliation à l'initiative d'un destinataire. Ces données sont destinées au personnel de « Payfirst sprl » et/ou de ses sous-traitants et partenaires. Elles sont utilisées à des fins d'administration, de statistique, de prospection commerciale et de gestion technique et commerciale, conformément au cadre légal applicable. « Payfirst sprl » se réserve le droit de faire exécuter tout ou partie des prestations objet des présentes par toute société de son choix en sous-traitance, « Payfirst sprl » restant seule responsable à l'égard de l'utilisateur, à charge pour elle de se retourner contre ses sous-traitants.
2. « Payfirst sprl » se réserve la faculté de céder le contrat, en tout ou partie et à quelque titre que ce soit, à tout tiers de son choix, sans autorisation préalable de l'utilisateur.
3. « Payfirst sprl » s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé.
4. Pour créer son compte Payfirst, le propriétaire renseigne les informations personnelles suivantes: ses coordonnées de facturation, un mot-de-passe, son adresse email et son numéro de compte.
5. Le propriétaire peut, à tout moment, actualiser ses informations personnelles depuis son compte Payfirst. Le propriétaire garantit que ses informations personnelles sont et seront exactes, sincères et actuelles à tout moment. Le propriétaire est seul responsable des conséquences de la non-actualisation de ses informations personnelles.
6. Les données bancaires des utilisateurs sont conservées conformément aux dispositions légales en vigueur.
7. L'utilisateur peut accéder aux données à caractère personnel le concernant qu'il a communiquées sur Payfirst, conformément à la loi n°78-17 « Loi informatique et Libertés » modifiée. L'utilisateur peut demander à ce que les données à caractère personnel le concernant qui sont inexacte, incomplètes, équivoques ou périmées, soient, selon le cas, rectifiées, complétées, actualisées ou supprimées.

L'utilisateur peut exercer son droit d'opposition. Toute demande doit être effectuée par l'utilisateur via le formulaire de contact disponible sur Payfirst.

VII. Clauses

• Clauses des conditions générales

1. La nullité d'une clause quelconque des présentes n'affecte aucunement la validité des autres clauses. Elle se poursuit en l'absence du dispositif annulé sauf si la clause annulée rend la poursuite des relations contractuelles impossible ou déséquilibrée par rapport aux conventions initiales.
2. Les intitulés portés en tête de chaque clause ne servent qu'à la commodité de la lecture et ne peuvent en aucun cas être le prétexte d'une quelconque interprétation ou dénaturation des clauses sur lesquels ils portent. En cas de difficulté d'interprétation ou de contradiction entre le contenu d'une clause et son titre, ce dernier est réputé non écrit.
3. Il est expressément convenu entre l'utilisateur et « Payfirst sprl » que la langue régissant les présentes est le français. En cas de contradiction entre les présentes et les mêmes conditions générales traduites, les présentes conditions générales en français primeront sur celles traduites en langue étrangère.

VIII. Chargement du document à héberger

Pour que le document du propriétaire soit hébergé sur Payfirst, le propriétaire doit au minimum: sélectionner le document à héberger, encoder l'adresse email du destinataire, encoder le prix dudit document et valider ces données en cliquant « Transférer ».

IX. Hébergement du document

Le document est hébergé durant 30 jours à compter du lendemain de la date de validation par le propriétaire, des données nécessaires à l'hébergement des documents.

X. Suppression du document hébergé

Le propriétaire peut, à tout moment, supprimer un document hébergé, depuis la page « suivi » de son compte Payfirst.

XI. Suivi et historique

L'historique et le suivi de l'état des documents du propriétaire hébergés, consultés, téléchargés, est disponible sur le compte Payfirst du propriétaire. Les documents ayant été hébergés puis supprimés n'apparaissent pas dans l'historique, ni sur la page suivi.

XII. Téléchargement du document hébergé

1. Le téléchargement du document hébergé est déclenché par Payfirst suite à la vérification par Payfirst de la concordance entre les données de la preuve de paiement, le numéro de compte du propriétaire et le prix du document.
2. Payfirst s'engage à transmettre le document hébergé au destinataire, tel que chargé par le propriétaire sur Payfirst. En tant qu'hébergeur, Payfirst s'engage à respecter l'intégrité des documents hébergés.

XIII. Communications et Factures

1. Le propriétaire recevra les factures de notre service et est susceptible de recevoir des communications de « Payfirst sprl », à l'adresse email renseignée dans ses informations personnelles. Les communications de Payfirst pourraient concerner, par exemple: la résiliation du compte Payfirst du propriétaire ou la modification de certaines fonctionnalités, de certaines conditions générales ou du cout du service. Le destinataire est également susceptible de recevoir des communications de « Payfirst sprl » à l'adresse email utilisée pour recevoir le lien de téléchargement du document hébergé.
2. Un formulaire de contact est mis à disposition sur Payfirst afin que les utilisateurs et visiteurs puissent adresser leur réclamation ou obtenir des renseignements.
3. Toute notification requise aux termes des présentes devra être faite à l'autre partie par écrit au moyen du formulaire de contact mis à disposition sur Payfirst ou par tout autre moyen dont la réception peut être prouvée à l'adresse du siège social de « Payfirst sprl » ou à toute autre adresse convenue entre les parties par écrit. Les notifications sont considérées comme reçues par une partie à la date du premier jour ouvré suivant sa première présentation à cette partie.

XIV. Droits de propriété intellectuelle

1. Payfirst et les documents hébergés sont protégés par les droits de propriété intellectuelle et/ou autres droits détenus par « Payfirst sprl » ou dont « Payfirst sprl » est autorisé à faire usage.
2. L'utilisateur ne peut en aucun cas stocker, reproduire, représenter, modifier, transmettre, adapter sur quelque support que ce soit, les éléments de Payfirst sans l'autorisation écrite préalable de « Payfirst sprl ».
3. Toute extraction et/ou réutilisation d'une ou de plusieurs bases de données tirées ou copiées ou créées à partir du contenu de Payfirst, sans autorisation écrite préalable de « Payfirst sprl » est sanctionnée civilement et pénalement.
4. Tout utilisateur doit et devra respecter toutes les mentions relatives aux droits de la propriété intellectuelle figurant sur Payfirst et ne pas les altérer, supprimer, modifier ou autrement y porter atteinte.
5. Payfirst et l'utilisateur, sont et resteront propriétaires, chacun pour ce qui les concerne, de leurs signes distinctifs, tels que : marques, enseignes, dénominations sociales et autres, noms commerciaux et noms de domaine.
6. La reproduction, l'imitation ou l'apposition, partielle ou totale des marques, modèles et dessins de Payfirst sans son autorisation écrite préalable, est strictement interdite.

XV. Responsabilité

• Responsabilité de Payfirst

1. « Payfirst sprl » s'engage à protéger la confidentialité et l'intégrité des documents et factures hébergés.
2. « Payfirst sprl » décline toute responsabilité à l'égard de l'usage qui est fait de Payfirst par tout utilisateur ou visiteur, notamment en ce qui concerne la véracité des informations communiquées au public et/ou aux utilisateurs et visiteurs.
3. « Payfirst sprl » n'est en aucun cas responsable du fait d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus dans les documents hébergés.
4. « Payfirst sprl » analysera avec soin chaque preuve de paiement mais n'est en aucun cas responsable des conséquences qu'impliquerait une preuve de paiement fausse ou falsifiée.
5. « Payfirst sprl » n'est en aucun cas responsable du contenu du document et de la facture du propriétaire éventuellement jointe au document.
6. « Payfirst sprl » n'est en aucun cas responsable des dommages consécutifs, même partiellement, à une inexécution totale ou partielle des obligations d'un utilisateur ou visiteur.
7. « Payfirst sprl » ne garantit pas l'aptitude de Payfirst à répondre aux attentes ou besoins particuliers de tout utilisateur ou visiteur. « Payfirst sprl » ne peut garantir qu'aucune erreur ou autre trouble de fonctionnement ou d'utilisation n'apparaîtra au cours de l'utilisation de Payfirst.
8. « Payfirst sprl » ne peut en aucun cas être tenu responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur le réseau internet ou les réseaux qui lui sont connectés. « Payfirst sprl » n'est pas responsable en cas d'interruption des réseaux d'accès à Payfirst, d'indisponibilité totale ou partielle de Payfirst résultant notamment de l'opérateur de télécommunications. La responsabilité de « Payfirst sprl » ne peut être engagée en cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions et/ou en cas de défaillance du matériel de réception ou de votre ligne. En outre, les taux de transfert et de téléchargement à partir de Payfirst ne sont pas garantis.
9. « Payfirst sprl » n'assume aucune responsabilité ni aucun engagement quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission des envois à partir de Payfirst lorsque ces événements résultent de l'utilisation des réseaux ou d'une défaillance de l'utilisateur.
10. « Payfirst sprl » n'est pas responsable de l'indisponibilité des réseaux (logiciel ou matériel) qui ne sont pas entièrement sous son contrôle direct, ni toute modification, suspension ou interruption de diffusion de Payfirst, ainsi que de la continuité, pérennité, conformité, compatibilité ou performance de ceux-ci ou à l'absence de bugs.
11. « Payfirst sprl » n'est en aucun cas responsable quant à l'usure normale des médias informatiques de l'utilisateur, ou à la détérioration des informations portées sur ces médias informatiques dues à l'influence des champs magnétiques.
12. « Payfirst sprl » ne garantit pas que les résultats et données obtenus soient exempts d'erreur ou de tout autre défaut.
13. « Payfirst sprl » n'est en aucun cas responsable et ne sera réputée avoir manqué à ses obligations en cas d'inexécution de la totalité ou partie de celles-ci ou d'une perturbation dans leur exécution si ce manquement est dû à un cas fortuit ou de force majeure. Dans ce cas « Payfirst sprl » informera l'utilisateur et recherchera avec lui les mesures à prendre afin de remédier à la situation créée.

14. Concernant l'hébergement de documents, l'intégrité du document téléchargé par le destinataire et la vérification de la concordance entre les données de la preuve de paiement, le numéro de compte du propriétaire et le prix du document, « Payfirst sprl » est tenue par une obligation de moyen.
15. « Payfirst sprl » est uniquement responsable des dommages directs résultant des fautes causées par elle-même dans le cadre des présentes conditions générales. En cas de faute imputable à « Payfirst sprl » dans l'exécution de ses obligations, « Payfirst sprl » rembourse, au propriétaire, le montant du prix de son service pour le(s) document(s) impliqués, à l'exclusion de toute autre indemnité.
16. « Payfirst sprl » n'est en aucun cas responsable de tous dommages indirects même si elle a eu connaissance de la possibilité de la survenance de tels dommages.
17. « Payfirst sprl » n'est en aucun cas responsable des préjudices subis par l'utilisateur, tels que: préjudice financier, commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de programmes informatiques, lesquels sont, de convention expresse, réputés avoir le caractère de préjudice indirect.
18. « Payfirst sprl » se réserve le droit d'interrompre temporairement tout ou partie de Payfirst pour des raisons liées à la sécurité de Payfirst, à la sécurité d'un utilisateur ou à un manquement d'un utilisateur à l'une de ses obligations.
19. « Payfirst sprl » n'est pas responsable de l'utilisation frauduleuse par un tiers de l'identifiant (adresse email) et du mot-de-passe du propriétaire qui sont confidentiels.

- Responsabilité de l'utilisateur

1. Le propriétaire est responsable de l'utilisation de son compte Payfirst ainsi que de l'utilisation de son identifiant (adresse email) et mot de passe. Le mot de passe est personnel et confidentiel. Le compte est strictement personnel et son usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers, à quelque titre que ce soit.
2. Le propriétaire est seul responsable de la conservation confidentielle de son identifiant et mot de passe et de toute utilisation qui pourrait en être faite. Il s'engage en conséquence à les conserver secrets, à ne pas les communiquer à quelque tiers que ce soit et quel qu'en soit le moyen, à ne pas permettre l'accès à des tiers à son compte Payfirst en utilisant les éléments d'identification de l'utilisateur, à assumer seul les conséquences de toute divulgation effectuée en violation des présentes, à informer sans délai « Payfirst sprl » de toute compromission, perte ou anomalie constatée de l'identifiant et/ou du mot de passe.
3. Le propriétaire reconnaît que toute utilisation de Payfirst, et plus particulièrement tout accès à son compte Payfirst avec ses éléments d'identification, est présumée faite par le propriétaire et lui sera imputée, à charge du propriétaire d'apporter la preuve du contraire.
4. Le propriétaire déclare et garantit que tout le contenu qu'il met à disposition ou transmet ou communique via Payfirst est conforme à toute loi, réglementation et/ou usages applicables, ainsi qu'aux droits de tiers et qu'il dispose de toute autorisation nécessaire. Notamment, il s'engage à ne pas mettre à disposition de contenu :
 - contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
 - susceptible de constituer une apologie de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre ;
 - susceptible de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre hommes et femmes, à la protection des enfants et des adolescents, notamment par la fabrication, le transport et la diffusion de messages à caractère violent, pornographique ou pédophile ;
 - à caractère menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, injurieux ;
 - constituant un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme ;
 - provoquant ou permettant la provocation à la discrimination, la haine ou la violence en raison des origines, du sexe, de l'état de santé, de l'appartenance politique ou syndicale ;
 - portant atteinte à la vie privée ;
 - violant le secret des correspondances et/ou permettant à un tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication et, d'une manière générale, tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
 - comprenant, sans que cette liste ne soit limitative, des virus informatiques ou tout autre code ou programme, conçu pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout ordinateur, logiciel ou outil de télécommunication ;
 - encourageant à la commission de crimes, délits ou actes de terrorisme ;
 - incitant à la consommation de substances interdites.
5. Le destinataire est seul responsable de l'usage qu'il fait des documents téléchargés à partir de Payfirst.
6. L'utilisateur est seul responsable de l'installation, du maintien et du contrôle de la configuration technique requise pour l'utilisation de Payfirst.

7. L'utilisateur s'engage à ne pas modifier, essayer de modifier ou porter atteinte à Payfirst sous quelque manière que ce soit et à ne pas utiliser de logiciel ou toute forme de programme informatique ayant pour but d'atteindre ou de rendre disponible un contenu protégé ou non disponible librement.
8. L'utilisateur est responsable de tous les dommages causés par lui-même à « Payfirst sprl ». L'utilisateur s'engage à indemniser « Payfirst sprl », en cas de demande, réclamation ou condamnation à des dommages et intérêts, dont « Payfirst sprl » ferait l'objet à la suite de l'utilisation de Payfirst faite par l'utilisateur ou à la suite des mesures prises par « Payfirst sprl », pour mettre terme à la violation des droits des tiers invoqués par une victime.
9. L'utilisateur garantira et indemnisera « Payfirst sprl » contre tout dommage subi par « Payfirst sprl » et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de « Payfirst sprl » sur le fondement de la violation du présent contrat et/ou du droit quelconque d'un tiers.
10. L'utilisateur s'engage à informer « Payfirst sprl » sans délai, par tous moyens, de toute erreur, faute ou irrégularité qu'il constaterait dans l'utilisation de Payfirst et/ou dans le contenu des documents hébergés sur Payfirst et/ou téléchargés depuis Payfirst.
11. Il est interdit de créer une œuvre ou un site dérivant en tout ou partie de Payfirst.
12. « Payfirst sprl » se réserve le droit, à l'occasion d'une alerte de sécurité (contrôle anti-virus, etc.), d'une demande d'une autorité (administrative, judiciaire, etc.), d'une alerte émanant d'un utilisateur ou d'un visiteur, d'une notification prévue à l'article XIII « communications et factures Payfirst », de modifier et/ou supprimer l'accès au compte Payfirst ne respectant les règles fixées aux présentes, ainsi que le droit d'appliquer les stipulations de l'article XVII « Résiliation, manquement et suspension » des présentes.

XVI. Force majeure

1. « Payfirst sprl » ne saurait être tenue responsable pour tout retard dans l'exécution de ses obligations ou pour toute inexécution de ses obligations résultant du présent contrat lorsque les circonstances y donnant lieu relèvent de la force majeure ou d'un cas fortuit.
2. Il est expressément convenu entre l'utilisateur et « Payfirst sprl » que sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux belges, les cas suivants: blocage des télécommunications électroniques, y compris des réseaux de communication électroniques, non prévisible par « Payfirst sprl », remettant en cause les normes et standards de sa profession et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale des obligations découlant du présent contrat.
3. Tout cas de force majeure affectant l'exécution des obligations résultantes du présent contrat et notamment l'accès ou l'utilisation de Payfirst par le client, suspendra, dès sa date de survenance, l'exécution des présentes conditions générales. A partir de cette date, et malgré le cas de force majeure, « Payfirst sprl » s'efforcera dans la mesure du possible d'informer les utilisateurs de l'existence du cas de force majeure, de rétablir un accès même dégradé aux comptes Payfirst ou de mettre en œuvre toute autre solution technique permettant aux propriétaires de retrouver un accès à leurs contenus.

XVII. Résiliation, rétractation, manquement et suspension

1. Toute résiliation suppose la suppression du compte Payfirst et de tout son historique. Toute résiliation du compte Payfirst annule donc l'accès aux données et à l'historique dudit compte.
2. Le fait pour l'utilisateur et/ou le visiteur et/ou « Payfirst sprl » de ne pas prévaloir d'un manquement par la partie défaillante à l'une des obligations résultant du présent contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.
3. Le délai de rétractation (ou réflexion) légal n'est pas d'application pour les abonnements valables immédiatement. L'abonnement à Payfirst est valable immédiatement.
4. Le délai de rétractation (ou réflexion) légal n'est pas d'application pour les services sur mesure. Le service de téléchargement de documents conçus et produits exclusivement pour un destinataire est un service sur mesure.

- Résiliation à l'initiative du propriétaire

Le compte Payfirst d'un propriétaire peut être clôturé par lui, à tout moment, depuis son compte Payfirst. Les modalités de la désinscription figurent dans la rubrique « Aide ». Dès la désinscription validée par le propriétaire, un email de confirmation lui est envoyé.

- Résiliation à l'initiative de « Payfirst sprl »

1. Pour tout manquement de l'utilisateur aux dispositions prévues au présent contrat et notamment en cas de fraude, « Payfirst » se réserve le droit de prendre immédiatement, envers tout utilisateur, les mesures nécessaires afin de remédier aux manquements constatés, tels que notamment:

- Suspendre ou clôturer les comptes Payfirst concernés ;
 - Refuser l'ouverture d'un nouveau compte Payfirst ;
 - Envoyer une facture de régularisation à l'utilisateur égale au montant de la fraude auxquels seront ajoutés les frais de gestion ;
 - Intenter tous les recours judiciaires à sa disposition, en contrefaçon et en réparation du préjudice subi. Les sanctions pénales, pour contrefaçon ou falsification, encourues, sont de cinq ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende, telles que précisées à l'article 443-2 du code pénal.
2. Pour tout manquement grave et/ou répétés à l'une de ses obligations, par l'utilisateur, « Payfirst sprl » se réserve le droit de mettre unilatéralement fin à la présente relation contractuelle en clôturant le compte Payfirst de l'utilisateur.
 3. La résiliation à l'initiative de « Payfirst sprl » se fera de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts que « Payfirst sprl » pourrait solliciter. Les éléments renseignés à l'article XVIII. « Convention de preuve » pourront être conservés autant que de besoin par « Payfirst sprl ». Nonobstant les dispositions, ci-avant, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve que le manquement n'est pas de son fait, en vue de rétablir le fonctionnement de son compte Payfirst dans des conditions normales.

XVIII. Convention de preuve

1. « Payfirst sprl », l'utilisateur et/ou le visiteur entendent fixer, dans le cadre de Payfirst, les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige et à leur force probante. Les parties s'engagent à respecter les stipulations du présent article.
2. Il est convenu que le fait de cliquer sur le bouton « j'accepte les Conditions d'utilisation » manifeste le consentement de l'utilisateur et entraîne son acceptation des conditions générales de Payfirst.
3. Le contrat est définitivement formé entre le propriétaire et « Payfirst sprl » lorsque le propriétaire clique sur l'icône « Transférer » après avoir encodé toutes les informations utiles à l'hébergement de son document sur Payfirst.
4. Le contrat est définitivement formé entre le destinataire et « Payfirst sprl » lorsque le destinataire clique sur l'icône « soumettre » après avoir importé la preuve de paiement.
5. L'utilisateur et « Payfirst sprl » acceptent qu'en cas de litige, les moyens d'identification (adresse email, numéro de compte bancaire, mot de passe), les données de connexion relatives à des actions effectuées à partir de Payfirst et en particulier depuis les comptes Payfirst soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'ils contiennent ainsi que des signatures et procédés qu'ils expriment.
6. L'utilisateur et « Payfirst sprl » acceptent qu'en cas de litige, les contenus archivés dans le cadre de Payfirst, les courriers électroniques et de manière générale toute information ou donnée en relation avec Payfirst soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'ils contiennent.
7. L'utilisateur accepte qu'en cas de litige avec « Payfirst sprl », son identité numérique vérifiée est admissible devant les tribunaux et fait preuve des données et des faits qu'elle contient.
8. La preuve contraire peut être apportée.

XIX. Loi applicable et tribunal compétent

1. « Payfirst sprl », les utilisateurs et visiteurs reconnaissent de manière expresse qu'en cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution des conditions générales, seule la loi belge est applicable.
2. A défaut de règlement amiable, « Payfirst sprl », les utilisateurs et visiteurs donnent compétence expresse et exclusive aux tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, en cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution des présentes conditions générales, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'action en référé ou d'appel en garantie ou de mesure conservatoire. En cas de non-respect de cette étape, laquelle reste à charge et sous la responsabilité de l'utilisateur ou du visiteur, et de perte des contenus consécutifs à la résiliation par l'utilisateur, « Payfirst sprl » ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre.